

# SEANCE

## du conseil municipal du 24 février 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h30 :

**Présents :** M. BADUEL Serge, M. COURTAUD Guy, Mme LEBRUN Nathalie, M. DERECH Ghislain, Mme EYRAUD Laura, Mme MARKOWSKI Cindy, M. LEROY Pierrick, M. MANOURY Emile, Mme HERMANT Nathalie, M. ALASSIMONE Thierry, M. SOUDER Philippe.

**Absents excusés :** Mme BOURDIER Christine donne pouvoir à M. MANOURY Emile, M. ALAMARGUY Fabien, à M. LEROY Pierrick.

Mme EYRAUD Laura est désignée comme secrétaire de séance.

1) **Approbation du compte rendu du 10 février 2023 :** pas de remarque. Le compte rendu est donc adopté.

2) **Aménagement de la cour de l'école : attribution du marché et demande d'accord définitif au Département :**

M. le Maire rappelle que, par délibération du 18 février 2022, le Conseil Municipal avait approuvé le projet, ainsi que le plan de financement de la réfection de la cour de l'école primaire. La consultation portant sur les travaux est composée d'un seul lot et a été lancée le 9 janvier 2023 sur le site [www.marchés-publics.allier.fr](http://www.marchés-publics.allier.fr), avec publication de l'avis dans le journal La Montagne du 11 janvier 2023. La date limite de soumission était fixée au vendredi 27 janvier à midi. Une seule candidature a été reçue, elle a été analysée par le maître d'œuvre, d'après les critères fixés par le règlement de consultation. Suite à laquelle, une négociation a été réalisée. Le prix avant négociation s'élevait à 238 900,00 € HT. Après mise au point lors d'une réunion intervenue le 21 février, il est rabaisé à 182 192,50 € HT.

Les travaux débuteront le 10 juillet 2023, pour durer jusqu'à fin août ; mais les plantations auront lieu vers la Toussaint.

PLANNING DES TRAVAUX PREVISIONNEL ( HORS INTEMPERIES )



OBJET : Aménagement de la cour de l'école primaire de Malicorne.		NOMBRE DE JOURS OUVRES																															
Designation des travaux	U	Q	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>																																	
Installation de chantier, mise en place de la signalisation aux abords et sur le chantier, Localisation des ouvrages orientés par sondages ponctuels	F	1,000																															
	U	PM																															
<b>DEMOLITION</b>																																	
Démolition de macromeries diverses	F	1,000																															
Enlèvement panneau de basket	U	2,000																															
Dépose de parois autoéquilibrées	MF	165,000																															
Démolition mur vers City Slade y compris reprise des 2 côtés après démolition	F	1,000																															
Abattage d'arbres y compris déouchage	U	1,000																															
<b>ASSAINISSEMENT</b>																																	
Ouverture de tranchée à la pelle mécanique en terrain de toute nature	M3	40,000																															
Evacuation des déblais à la décharge, y compris frais de décharge et transport	M3	40,000																															
Canalisation de branchement PVC Ø 200 en tranchée ouverte	ML	40,000																															
Grille avaloir Ø 400 mm	U	4,000																															
Sable : Fourniture, transport et MEO de sable pour lit de pose et enrobage	M3	20,000																															
Rembais : Fourniture, transport et MEO de remblais	M3	20,000																															
Descorte d'arbre avec regard 20 x 30 avec dalle de fermeture en fonte et raccordement PVC	U	9,000																															
<b>TERRASSEMENTS ET REVETEMENTS</b>																																	
Terrassement en déblais en masse en terrain de toute nature	M3	280,000																															
Evacuation des déblais à la décharge, y compris frais de décharge et transport	M3	280,000																															
Fourniture et MEO géotextile	MF	735,000																															
F, transport et MEO pneu GNT Ø31,5 (couche de base)	M3	110,000																															
Enrobé coloré type Urbalith	MF	595,000																															
Sol souple plan (travaux)	MF	35,000																															
Sol souple structuré sur talus	MF	40,000																															
Tuile noir sous forme oblongue en sol souple	U	1,000																															
<b>Sphères en sol souple</b>																																	
Sphères Ø200mm	U	3,000																															
Sphères Ø240mm	U	3,000																															
Demi-sphères Ø265mm	U	2,000																															
Demi-sphères Ø300mm	U	5,000																															
Demi-sphères Ø345mm	U	3,000																															
Déblèvement sablé	MF	25,000																															
Reprise de macromeries : la reprise des crépis en parties basses de maisons	F	1,000																															
Voltage acier galvanisé, y compris système de fixation, ép. : 3 mm	ML	120,000																															
<b>TRAVAIL DES EAUX</b>																																	
Mise à niveau rigide de voirie	U	15,000																															
Bac à sable refermeable	U	2,000																															
Pergole 6,00 m x 6,00 m telle que définie au CCTP compris fondations selon étude BE	U	1,000																															
Barquette bois courbe selon CCTP	ML	10,000																															
Assises Bois dimensions 2,13 m x 1,50 m, compris fondations	MF	3,200																															
Assises dimensions Ø1,80 m, compris fondations	MF	7,850																															
Caniveaux chaînés fendu hr 0,50 m compris	ML	90,000																															
Calaine bois, compris dalle béton	U	1,000																															
Tôleim, fourniture et pose du poteau compris encoches pour fixation anneaux	U	7,000																															
Niche selon CCTP	U	6,000																															
Bordures 1/2 rondin autoclavé Ø 130mm fichées dans le sol autour des fosses	ML	40,000																															
Platier multidirectionnel	U	1,000																															
Portillon 1 vantail largeur 1,20 m, h : 1,53	U	1,000																															
Gardes-corps métallique, barreaudage droit en fers plats hr 1,00 m	ML	10,000																															
Portail existant à restaurer	U	2,000																															
<b>ESPACES VERTS</b>																																	
Nettoyage et décapage du terrain	MF	180,000																															
Fourniture, transport et MEO Terre végétale	M3	75,000																															
Engazonnement y compris la première tonte.	MF	135,000																															
Plantation arbre Estable : Acier compesite Eternit T1 20/25	U	3,000																															
Plantations diverses (arbustes compris garantie de reprise pdt 1 an)	U	122,000																															
Tôle de paillage tissée 130gr/m2	MF	72,000																															
Mulch	MF	127,000																															
<b>SIGNALISATION</b>																																	
Peinture au sol de couleur	MF	6,000																															
Obène : avec granulats anti-dérapants.	MF	17,000																															
<b>CONTRÔLES</b>																																	
Plan de récolement	U	1,000																															

Travaux équipés COLAS  
Travaux sous-traités

L'entreprise fait appel à plusieurs sous-traitants :

Dans le cadre de ce marché, nous devrions éventuellement sous-traiter les travaux : de génie civil, d'espaces verts et de marquage.

Dans tous les cas, les sous-traitants seront soumis à l'approbation du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Les entreprises sous-traitantes mentionnées seront informées de la démarche QSE du groupe COLAS et se devront de la respecter.

NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISE ENVISAGEE	ADRESSE
Génie Civil : Pergola, ...	 <small>Ossature bois - Charpente - Couverture - Menuiseries - Aménagement</small>	<b>MCA LAZARO</b> 1 Impasse des arbres Z.A. Bedun 03170 Bizeneuille
	<b>Autre sous-traitant</b>	
Sols souples	 <small>CONSTRUCTIVE SOLUTIONS</small>	<b>ANTHELYS (permeaway)</b> 13 Rue des Émeraudes 69006 Lyon
		<b>DIECO</b> ZA de Berroueta 64122 Urrugne
		<b>PRO URBA</b> 2507 Avenue de l'Europe Les Pavillons de Sermenaz – Bât F 69140 RILLIEUX LA PAPE
Espaces verts (plantations et jeux)	<b>COMBEAU HORTICULTURE</b>	<b>COMBEAU HORTICULTURE</b> 15 Route de Saint Genest Marlinat 03100 LAVAUT STE ANNE Tél. 06.87.57.37.76 combeaulandhorticulture@orange.fr
	 <small>CRÉER ET ENTREtenir LE PAYSAGE</small>	<b>ID VERDE</b> ZAC du Davayat 03110 SAINT REMY EN ROLLAT Tél. 04 70 99 08 32
Signalisation Horizontale	 <small>Groupe COLAS</small>	<b>AXIMUM</b> 10, Avenue de l'Europe 63430 PONT DU CHATEAU Tél. 04 73 61 69 30
		<b>AVOMARQ'</b> 1 rue du peu de la croix Beaumont 03380 HURIEL Tel : 06 11 25 63 16

Après délibéré, le Conseil Municipal

- **Attribue le marché** « Aménagement de la cour de l'école primaire » à l'entreprise COLAS France, sise à Désertines, pour un montant de **182 192,50 € HT**.

- **Adopte le projet définitif et son plan de financement :**

<b>DEPENSES HT</b>	<b>RECETTES</b>
--------------------	-----------------

<b>TRAVAUX</b>	<b>203 367,75</b>	<b>SUBVENTION</b>		
Reprise de réseaux <b>2022</b>	21 175,00	<b>ETAT - DETR</b>	<b>34,07 %</b>	74 919,00
<b>2023</b>		<b>DEPARTEMENT</b>	<b>30,00%</b>	65 972,33
Travaux préparatoires	4 401,95			
Démolition	5 137,50			
Assainissement	5 185,00	<b>TOTAL AIDES PUBLIQUE</b>	<b>64,07 %</b>	<b>140 891,33</b>
Terrassements et revêtements	86 695,00			
Tranchées réseaux	2 025,00			
Mobilier urbain et maçonneries	66 202,50			
Espaces verts	10 055,55			
Signalisation	1 990,00			
Contrôles	500,00			
<b>HONORAIRES</b>	<b>16 540,00</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>35,93 %</b>	<b>79 016,42</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	13 950,00	<b>Emprunt</b>		
<b>Relevé topographique</b>	980,00	<b>Ressources propres</b>		
<b>Etude de sol</b>	1 610,00			
<b>TOTAL</b>	<b>219 907,75 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>219 907,75</b>

- **S'engage à inscrire la dépense** correspondante au budget 2023, section investissement (article 2313)

- **Sollicite l'aide du Conseil Départemental de l'Allier** et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Monsieur BADUEL précise qu'il a été obligé, comme il s'agit d'une cour d'école, de procéder à une étude de sol pour la pergola, le prestataire a foré des trous jusqu'à 5-6 mètres de profondeur. La mairie est ainsi couverte administrativement.

### **3) Schéma directeur des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales du bourg – attribution du marché**

M. le Maire informe les conseillers que le dernier schéma directeur d'assainissement date de 2005. Il convient de lancer une mise à jour de ce schéma pour les eaux usées et les eaux pluviales (hormis le hameau de « Jeux ») afin de disposer d'un état des lieux précis de l'ensemble du système d'assainissement et hiérarchiser les investissements. La consultation a été publiée le 9 janvier 2023 sur le site [www.marchés-publics.allier.fr](http://www.marchés-publics.allier.fr) et le 12 janvier sur le journal La Montagne. La date limite de soumission était fixée au vendredi 27 janvier à midi. Deux candidatures ont été reçues, elles ont ensuite été analysées par le BDQE, d'après les critères fixés par le règlement de consultation.

CRITERES	IMPACT CONSEIL	IRH ingénierie
<b>VALEUR TECHNIQUE /60</b>	<b>60</b>	<b>15</b>
Respect programme	Répond au cahier des charges dans sa globalité	Ne répond pas au cahier des charges. Il manque plusieurs prestations, le nombre de points de mesure est inférieur à celui demandé. De plus, dans leur mesure, il n'est pas prévu de suivi des nappes, alors que cela est indispensable pour avoir des mesures représentatives. La modélisation hydraulique du réseau n'est également pas inscrite dans leur offre.
Références techniques	Fournies	Fournies
Problématique locale	Bien comprise	Pas tout à fait appréhendée
Délai et planning	Corrects	Délai d'étude incohérent (1 seule semaine pour la phase 5)
<b>PRIX PRESTATIONS / 40</b>	<b>21,76</b>	<b>40</b>
Prix	<b>79 922,00 €</b>	<b>43 475,00 €</b>
<b>TOTAL OBTENU / 100</b>	<b>81,76</b>	<b>55,00</b>

Après délibéré, le Conseil Municipal

- **Classe en première position pour le marché** « Schéma directeur des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales de Malicorne « Bourg » » la société Impact Conseil pour un montant de 79 922,00 € HT.

- **Adopte plan de financement suivant :**

DEPENSES HT		RECETTES		
<b>ETUDE SCHEMA</b>		<b>SUBVENTION</b>		
Phase 1 : recueil des données	10 850,00	<b>Agence de l'Eau</b>	<b>50 ,00 %</b>	39 961,00
Phase 2 : Campagne de mesures	47 692,00 dont PSE : 2 680 €	<b>DEPARTEMENT</b>	<b>30,00%</b>	23 976,60
Phase 3 : Investigations complémentaires	13 470,00 dont PSE : 2340 €	<b>TOTAL AIDES PUBLIQUE</b>	<b>80,00%</b>	<b>63 937,60</b>
Phase 4 : Synthèse du diagnostic et élaboration du schéma directeur	3 800,00			
Phase 5 : Révision du zonage (PSE)	4 110,00	<b>COMMUNE</b>	<b>20,00 %</b>	<b>15 984,40</b>
<b>TOTAL sans PSE</b>	<b>70 792,00</b>			
<b>TOTAL avec PSE</b>	<b>79 922,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>79 922,00</b>

PSE : Prestation Supplémentaires Eventuelles

- **Sollicite les aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de l'Allier** et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

- **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché** dès lors qu'il aura reçu l'accord des partenaires financiers sollicités.

Monsieur BADUEL précise que la proposition d'Impact Conseil est beaucoup plus élevée, mais comme le montant de la subvention possible est de 80%, il est difficile de ne pas choisir l'entreprise qui correspond au mieux aux attentes des partenaires financiers. Il ajoute que cette société était en charge de la maîtrise d'œuvre sur la station de Jeux et que cela s'est très bien passé. M. COURTAUD abonde : ils ont été tout à fait compétents lorsqu'ils sont intervenus au bénéfice du Sivom pour des travaux sur la lagune de Chamblet.

M. MANOURY demande quand l'opération débutera. M. BADUEL répond qu'il faudra attendre les réponses de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental suite au dépôt des dossiers de subvention.

#### **4) Questions diverses :**

- Commission bulletin : mardi 7 mars à 20H00
- Remise des médailles à deux agents : vendredi 17 mars à 18H30, à la mairie
- Commission finances : mardi 21 mars à 19H00
- RCVCB : suite au COPIL du 23 février, il s'agit maintenant pour le conseil de fixer les grandes lignes du futur contrat, de définir le périmètre d'action de donner son avis sur les priorités entre :
  - la mise en valeur des chemins de ronde
  - Citypark
  - l'acquisition de la maison à l'angle de la place de l'Eglise
  - Création d'un lotissement Allée du Stade

Ces deux derniers points peuvent être portés par l'EPf qui négocie le terrain ou la maison à acheter. L'établissement porte le projet sur une certaine durée, moyennant une contribution annuelle, jusqu'à ce que les premiers travaux commencent : à ce moment, la commune devient propriétaire et doit verser le restant-dû à l'EPf.

Il est décidé d'aborder ces points lors d'un prochain conseil fixé le mardi 7 mars à 20H30.

- PPRT Adisseo : pour protéger les riverains du risque explosion, risque pris en compte depuis l'accident intervenu dans les usines d'AZF, il a été décidé l'établissement d'une convention entre l'Etat, le Département, la communauté de communes, la commune de Commentry, la commune de Malicorne et Adisseo, pour financer le remplacement des fenêtres de 12 maisons situées dans le périmètre du PPRT : 2 sur Malicorne et 12 sur Commentry ; à raison de 10 000 € par maison. De façon, à ce que tout soit pris en charge et que les riverains n'aient rien à payer. Le projet sera présenté aux riverains concernés le mercredi 1<sup>er</sup> mars à 18H00.

Mme MARKOWSKI s'étonne que, si une explosion avait lieu, le souffle ne brise que les carreaux et qu'il s'arrête aux maisons citées.

- Réunion Cafournio : le samedi 11 mars à 14H30, pour mise en place des différents ateliers proposés par le Cafournio qui, depuis qu'il s'est doté d'un camping-car, sillonne différentes communes.
- Réunion cantonales le 16 mars à partir de 16h45, à Villefranche : seront présents Ms

Courtaud, Derech, Baduel, Souder et Manoury et Mme Lebrun.

- Une inspection sanitaire a eu lieu à la cantine le 2 février : un avis très satisfaisant a été donné. Seules deux remarques ont été émises : 1) sur le marquage de l'origine des viandes qui ne concerne plus seulement la viande bovine ; 2) sur un renouvellement de la formation des cantinières en matière d'hygiène.

Mme LEBRUN ne s'étonne pas du résultat, car elle sait que les cantinières font un travail remarquable, ce dont elle les félicite. Elles sont excellentes au niveau de l'application des mesures d'hygiène et de sécurité : toutes les analyses des prélèvements de surface effectués sont satisfaisantes à chaque fois.

- Points travaux de M. COURTAUD :

- Tondeuse : remplacement de certaines pièces, turbine, ensemble de la soufflerie, tuyauterie chargée de l'évacuation du gazon dans le panier.
- Ramassage des feuilles, nettoyage de quelques trottoirs et passage du rouleau sur les deux stades
- L'équipe a été réduite cette semaine, un deuxième agent ayant été placé en maladie jusqu'à mercredi. L'agent, qui s'est blessé chez lui, après deux semaines d'arrêt, reprend lundi prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21H24.

Signature du secrétaire

Signature de Monsieur Le Maire